



RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES
ORGANISATIONS (RSO)

AMÉLIORATION DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES INTERNES DES ORGANISATIONS DE L'ESS

RETOUR D'EXPÉRIENCE

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

ORIGINE DE LA MISE EN PLACE DE CETTE ACTION

Sous l'impulsion des salarié-es et des élu-es, la Ligue de Football des Pays de la Loire a souhaité engager un travail de structuration de sa responsabilité sociétale afin de la rendre lisible auprès de ses différentes parties prenantes.

En ce sens, la responsabilité sociétale des organisations (RSO) a été placée comme un sujet prioritaire de la mandature de 4 ans avec pour objectif d'impulser une dynamique éco-responsable, à travers les décisions et les activités de la ligue.



ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER

Sur la construction du projet, la mise en œuvre de cette démarche a nécessité :



La constitution **d'un groupe de pilotage composé des principaux élu-es, des salarié-es ainsi que les responsables de services intéressé-es.** La mise en place de ce groupe de pilotage a abouti à la signature d'une charte d'engagement sur les bonnes pratiques à mettre en place au sein de la Ligue et d'un plan d'actions de 4 ans finalisé en décembre 2021.



La réalisation d'un budget RSO afin de mettre en œuvre les actions.



Le recrutement d'une salariée en charge de la mise en œuvre de cette démarche.



STATUT JURIDIQUE

Association

SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Sport



PERSONNES PILOTES DE CETTE ACTION EN INTERNE

Les personnes présentes au sein du groupe de pilotage composé des principaux élu-es, des salarié-es et les responsables de service, intéressés-es par ces enjeux.



PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ACTION

Une personne chargée de la RSO coordonne les actions de la ligue.

Entre 2021 et 2024, la Ligue de Football des Pays de la Loire a mis en place plusieurs actions en lien avec la réalisation d'une démarche RSO sur le volet environnemental comprenant :



Des actions de sensibilisation « Beach vert » auprès des jeunes licencié-es autour des impacts environnementaux de leur pratique. Ces temps de sensibilisation comprennent des animations autour de la gestion de l'eau, de la promotion des fruits et de légumes de saison, la réalisation de fresques sur les enjeux environnementaux, etc.



La rédaction d'un plan de mobilité à l'échelle de la ligue afin de raccourcir les distances parcourues et de limiter les déplacements (mise en place d'une plateforme de covoiturage, remise de lots incitatifs lorsque les licencié-es se déplacent en utilisant le covoiturage, mise en place du télétravail, achat de bornes électriques).



L'achat de gourdes pour limiter l'utilisation du plastique à usage unique au sein des locaux de la ligue.



Le passage à un **éclairage LED** sur l'ensemble des équipements de la ligue.



Un **plan de sobriété** avec un suivi des consommations d'énergie.



Un **plan de tri des déchets et de seconde vie du matériel.**



Une **charte de la restauration écoresponsable** pour les événements.



La réalisation d'un partenariat avec l'association Football Ecologie France pour sensibiliser les adhérent-es au développement durable par le football.

En parallèle de ces actions en place, la ligue continue également les réflexions autour de l'impact environnemental de son activité par :



La réalisation d'études permettant de construire **un bilan carbone des activités de la ligue.**



Une réflexion autour **de la performance thermique de ses bâtiments** dans le cadre d'un projet de déménagement des locaux de la ligue (étude thermique des bâtiments, de la gestion en eau concernant l'arrosage des terrains par la réutilisation des eaux usées, etc.).



La réalisation **d'une étude auprès des clubs adhérents** sur leurs actions et leurs attentes concernant les questions de RSO afin de pouvoir mieux appréhender les besoins des clubs.



Les leviers

- L'engagement et la participation des élu-es, des collaborateur-rices des salarié-es de la ligue a permis de pérenniser la démarche dans le temps.
- La ligue dispose de moyens financiers lui permettant de réaliser les investissements nécessaires à la mise en place de cette politique RSO.
- La ligue dispose également de bon relais de communication permettant de faire connaître la démarche auprès de son public.



Les freins

- Les achats de matériels de la ligue sont dépendants des sponsors avec lesquels la fédération contractualise laissant peu de marge de manœuvre pour engager une réflexion sur l'achat de matériels plus responsables et écologiques.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES POUR CETTE ACTION

La mise en place de ces actions a nécessité :

- L'achat de **gourdes** et d'**éco cup** ;
- L'achat et l'installation de **bornes électriques** au niveau du parking ;
- L'achat d'**éclairages LED** ;
- L'achat de **thermomètres**.

ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR POUR LA MISE EN PLACE DE CETTE ACTION



AFDAS : formation d'une durée de 5 jours sur la mise en place d'une politique de RSO à l'échelle de sa structure.



ÉVALUATION DE L'ACTION



TEMPS D'INVESTISSEMENT

Temps investi
pour la mise en place de l'action



Temps consacré
à l'action
au quotidien



Temps consacré
annuellement à
l'évaluation de l'action



COÛT

Coût d'investissement
pour la mise en place de l'action



Coût
de l'action
à l'année



INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action



L'évolution de la consommation d'énergie en KWH et de la consommation d'eau en m³



Taux de fréquentation des événements de mobilisation organisés par la ligue sur les enjeux de transition écologique

Adresse

172 boulevard des Pas Enchantés
44230 Saint-Sébastien sur Loire

Mail

alongepe@lfpl.fff.fr

Région

Pays de la Loire

Téléphone

02 40 80 70 77